

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

LOI

L/2003/.....011...../AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT LA CONVENTION SIGNÉE LE 23 JANVIER 2003 ENTRE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE ET LA SOCIÉTÉ CARLFORD CONSULTANT LIMITED, POUR LE FINANCEMENT, L'AMÉNAGEMENT, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE QUATRE (4) VILLAGES DE VACANCES SUR L'ÎLE DE KASSA

L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE :

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77 ;

Après en avoir délibéré, adopte :

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifiée et promulguée, la Convention signée le 23 Janvier 2003 entre la République de Guinée et la Société Carlford Consultant Limited, pour le financement, l'aménagement, la construction et l'exploitation de quatre (4) villages de vacances sur l'Île de Kassa.

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le19.....~~JUIN~~..... 2003



GÉNÉRAL LANSANA CONTÉ

